



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° 10
BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2021 :
DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
25 juin 2021		33	29	33

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 1er juillet 2021 à 16h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

Etaient présents : M. CAYRON, M. GNERUCCI, Mme PERRIN, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme SCHWALLER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI, Mme ICHARD.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Pascale TESSONNEAU à M. Jacques BACQUET, Mme Stéphanie METIVIER à Mme Marie-Reine LOUISA, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, Mme Michèle AUZOLAT à M. Julien LUCHINI.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

Monsieur BACQUET soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission extra-municipale finances publiques budget du 18 juin 2021,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L 1612-1, L 1612-9 et L 1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Il convient d'ajuster les prévisions inscrites au Budget Primitif de la Commune de l'exercice 2021, tant en dépenses qu'en recettes, afin de les mettre en adéquation avec les différentes évolutions de gestion intervenues depuis le vote du budget.

Il est soumis à l'examen de l'assemblée délibérante le projet de décision modificative n° 1, qui se présente comme suit :

**FONCTIONNEMENT
 DEPENSES**

Chapitres	Libellés	Dépenses
011	Charges caractère général	64 700 €
67	Charges exceptionnelles	20 000 €
023	Virement en investissement	97 300 €

TOTAL **182 000 €**

RECETTES

Chapitres	Libellés	Dépenses
013	Atténuations de charges	10 000 €
73	Participations diverses	440 000 €
74	Subventions d'exploitation	- 366 000 €
77	Produits exceptionnels	97 000 €
042	Opérations d'ordres	1 000 €

TOTAL **182 000 €**

**INVESTISSEMENT
 DEPENSES**

Chapitres	Libellés	Dépenses
23	Immob en cours	48 0000 €
040	Opérations d'ordres	1 000 €

TOTAL **49 000 €**

RECETTES

Chapitres	Libellés	Dépenses
13	Subventions d'investissement	- 48 300 €
021	Virement du fonctionnement	97 300 €

TOTAL **49 000 €**

Les sections de fonctionnement et d'investissement restent équilibrées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTÉ la décision modificative n° 1 au Budget Principal de la Commune de l'exercice 2021 telle que présentée ci-dessus et jointe en annexe.

30 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (M. Julien LUCHINI, Mme Michèle AUZOLAT, Mme Claude ICHARD),

A l'unanimité

ROQUEBRUNE SUR ARGENS, 1 juillet 2021

Le Maire
Jean CAYRON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).

le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

